



Compte rendu de la réunion de la cellule interdépartementale d'urgence pour l'élevage dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais du 25 août dernier à la DDTM du Pas-de-Calais

Sous la présidence conjointe de Messieurs Marc DEL GRANDE et Gilles BARSACQ, Secrétaires généraux des Préfectures du Pas-de-Calais et du Nord, représentant Madame la Préfète du Pas-de-Calais et Monsieur le Préfet du Nord, la réunion de la cellule d'urgence interdépartementale pour l'élevage s'est tenue à la DDTM du Pas-de-Calais à Arras à 10h.

Cette réunion, dans le prolongement direct des réunions des cellules départementales ou interdépartementales d'urgence pour l'élevage des 27 et 28 juillet, 4 et 11 août, a été précédée à 8h d'un groupe de travail restreint avec les fournisseurs d'aliment de la Région NPDC. Les conclusions de cette pré-réunion fort enrichissante sont reprises dans le point 4 ci-dessous.

L'objectif de cette réunion était d'affiner notre connaissance de la crise et son impact potentiel, de partager avec tous la mise en œuvre du dispositif lancée par chaque organisme présent autour de la table suite aux paramètres définis lors de la dernière réunion, et d'harmoniser les dernières dispositions à déployer.

1- Données comptables des éleveurs (AFA & CER France) :

Les centres de gestions (AFA et CER) ont fait une estimation du nombre de dossiers porcins, bovins viande et bovins lait, et lapins, potentiellement éligibles au FAC avec taux de spécialisation à 50% élevage, taux d'endettement de 35 % et plus, et, pour le lait, diminution du prix de 15 % estimée au 30/9/2015, au lieu du critère taux de perte d'EBE estimé à 12%. Pour le porc et les bovins viande, le critère de perte d'EBE estimé au dépôt du dossier à 12% subsiste, et sur les cas où cela ne s'avère pas pertinent (exemple : EBE négatif passant à 0), Il est envisagé de tenir compte du poste « dettes fournisseurs » afin de disposer d'une analyse plus complète de la situation de l'exploitation.

Dans ce cadre-là, le nombre de dossiers potentiels de l'AFA est de 500, et de 1700 à 1800 dossiers au CER France régional, soit 2200 à 2300 dossiers pour la région.[1]

2- Fonds d'allègement des charges (FAC) et fonds d'action sanitaire et sociale (FASS)

- **201 dossiers déposés dans le cadre des deux premiers FAC** (dépôt au 30 juillet) ont instruits pour le Nord – Pas-de-Calais. **41 dossiers porc (premier FAC) ont déjà été mis en paiement auprès de FranceAgrimer, pour un montant de 156 324 €.** Les 160 dossiers restants vont être analysés dans le cadre du FAC bovin-viande et du nouveau dispositif FAC qui vient d'être mis en place et doté d'une enveloppe régionale de plus de 1,030 millions d'euros. Un plafond d'aide (4 000 euros par dossier) a été défini pour l'utilisation de cette enveloppe de manière équitable et efficace.

A ce titre, il a été rappelé aux éleveurs la nécessité de **transmettre sans attendre les dossiers de demande d'aide dans le cadre de ce nouveau FAC** dont les critères d'éligibilité sont les suivants :

- taux de spécialisation de 50 % (au lieu de 75 %) sur l'ensemble des productions animales (porcs, tous bovins, lapins) ;
- taux d'endettement de 35 % ;

- taux de perte d'excédent brut d'exploitation (EBE) de 12 % (estimé ou réel). L'estimation pour le secteur laitier pourrait être faite sur la base de 0.85% du prix de 2014.

Pour les éleveurs qui ne répondraient pas à ce dernier critère, mais qui seraient en difficulté avérée, nous recommandons de déposer tout de même un dossier en DDTM, en indiquant le cas échéant le montant de la dette fournisseur pour information.

La profession estime que ce fonds est insuffisant, et que l'on fait du saupoudrage, quoique utile.

- La MSA a reçu 67 dossiers de demande de FASS, sur un potentiel estimé de 500 dossiers, ce qui n'est pas parfaitement représentatif de la situation. En effet, les exploitants de la région mettent toujours un point d'honneur à payer en premier leur dette sociale.

Il a été demandé la modification du calendrier de relance des demandes de cotisations, la prochaine relance n'étant prévue qu'au 30 octobre prochain, afin de faire apparaître le cas échéant plus rapidement ceux qui seraient débiteurs, et ainsi de les rendre éligibles à ce dispositif sur ce critère réglementaire. Cette question sera étudiée, mais ce dispositif est automatisé, la réponse sera apportée lors de la prochaine réunion.

Un formulaire, à déposer au guichet unique de la DDTM du département du siège de l'exploitant sera disponible d'ici la fin de la semaine sur les sites internet des services de l'État et de la MSA. Les critères d'éligibilité seront identiques à ceux du FAC, mais l'entreprise doit être de plus débitrice au plan de sa dette sociale. Les demandes doivent être faites rapidement si l'entreprise est ou va être débitrice d'ici la fin de l'année. Les présidents de séance ont demandé à la MSA de réfléchir à la mobilisation la plus rapide et la plus juste de ce dispositif, sans forcément attendre la fin décembre pour mettre des dossiers en paiement. Ce point sera approfondi lors de la prochaine réunion.

L'enveloppe régionale est de 303 000 euros (139 000 € pour le 62, 164 000 € pour le 59), elle s'adresse aux charges sociales des exploitants comme de leurs salariés.

3- Bilan intermédiaire du dispositif fiscal DRFIP/DDFIP:

La direction régionale des finances publiques (DRFIP) a mis en place un guichet unique pour les deux départements et a mobilisé l'ensemble de ses services afin d'identifier et de traiter spécifiquement les demandes des éleveurs. Pour ce faire, un formulaire unique pour toutes les demandes fiscales est mis à disposition sur les sites internet de l'État en région et dans les départements. Les demandes peuvent être retournées par courrier simple ou par messagerie : drfip59.gestionfiscale@dgfip.finances.gouv.fr

La profession ne comprend pas qu'à l'instar du dispositif existant pour les JA, la remise gracieuse de la TFNB ne puisse pas être accordée au fermier, la région étant à plus de 86% en fermage.

Par ailleurs, si le financement dédié à cette thématique ne peut être utilisé pour cette raison, elle demande à ce qu'il soit rebasculé sur d'autres modes de soutien dans le NPDC.

La DRFIP répond que ce soutien pourra être rebasculé sur d'autres impôts, l'IR ou l'IS, la taxe foncière et audiovisuelle, etc, sur étude du formulaire remis par l'exploitant à l'adresse unique ci-dessus.

4-Les dettes fournisseurs :

Il ressort de la discussion avec les fournisseurs d'aliments (liste de présence en annexe) que la situation devient extrêmement tendue pour chacun d'entre eux. Les encours ont augmenté de manière très significative pour des élevages de taille moyenne comme pour les grands élevages. Le pourcentage d'encours échus fragilise les entreprises, et le premier qui arrêtera son soutien de financement sera suivi par les autres entraînant la faillite d'un nombre non négligeable d'élevage. Les durées d'encours ont été doublées, et les encours échus représentent un pourcentage à deux chiffres, contrairement aux années 2012-2013. la situation est grave, et les fournisseurs d'aliments demandent à l'État l'organisation d'une réunion avec la profession bancaire pour essayer de trouver des solutions au bénéfice de tous, car supporter ces découverts ne peut faire par les fournisseurs d'aliments dès lors que la proportion devient trop importante, ce n'est pas leur cœur de métier. Une date sera définie dans la quinzaine.

5- Bilan intermédiaire du dispositif bancaire :

Les dispositifs d'intervention de la Banque publique d'investissement, BpiFrance, et de la Banque de France dans son rôle de médiation ont été rappelés. Ils n'ont pas encore été sollicités par les banques ou les éleveurs, pour leur mise en place, nous sommes encore un peu en amont probablement du cœur du problème.

Les banques régionales ont traité une cinquantaine de dossiers de restructuration de dette d'éleveurs soit sous forme de prêts "fonds de roulement", soit d'allongement de la durée des prêts, ou encore de reports d'échéance. Un volume sensiblement équivalent est par ailleurs en cours d'instruction. Fin 2014, 60 millions d'euros pour 2000 exploitants avaient ainsi été injectés par le Crédit agricole et 1,365million d'euros viennent d'être débloqués pour 31 dossiers, priorité étant donnée aux JA et récents investisseurs.

6- Bilan intermédiaire des actions conduites par les DDPP (directions départementales de la protection des populations)

Le plan annuel relatif au respect de la réglementation sur l'étiquetage et à la traçabilité des viandes bovines s'est élargi aux mentions d'origine obligatoire sur toutes les viandes. En effet, au 1er avril 2015, l'indication obligatoire de l'origine des viandes a été étendue aux viandes de porc, d'ovin, de caprin et de volaille.

Ainsi, les deux DDPP du Nord et du Pas-de-Calais ont mené à ce jour une centaine de contrôles, principalement en grandes et moyennes surfaces. Il est à noter que la réglementation est globalement relativement bien respectée, et l'origine de la viande française souvent mise en avant. Néanmoins, des pratiques déloyales ont été mises en évidence, plusieurs procès-verbaux ont été dressés et ainsi que de nombreux avertissements. Les DDPP restent vigilantes et continuent leur action en territoire, notamment sur les opérations promotionnelles citées lors de la réunion du 11 août dernier.

7- Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais

Sur demande de la profession à exprimer directement, le Conseil régional étudiera de très près la possibilité de venir renforcer par exemple le dispositif FAC, et pourra soumettre lors de la prochaine commission du mois d'octobre les mesures de soutien à développer.

8- Questions diverses :

- restauration collective : le sujet sera traité lors de la réunion suivante
- la profession a soulevé une question de sécurité pour les exploitants agricoles sur le sujet des lignes électriques : les secrétaires généraux ont accepté la mise en place d'une réunion spécifique sur ce point avec ERDF et autres partenaires nécessaires.

Où trouver les documents relatifs au plan d'urgence ?

Sites de l'État en région et dans les départements

www.nord-pas-de-calais.gouv.fr - rubrique politiques publiques > Agriculture, alimentation et forêt > Plan de soutien à l'élevage

www.pas-de-calais.gouv.fr - rubrique politiques publiques > Agriculture > Economie agricole

www.nord.gouv.fr - rubrique politiques publiques > Agriculture, forêt et développement rural > Plan de soutien à l'élevage

De plus, chaque institution (DDTM, MAAF, DRFIP, FranceAgrimer, DRAAF, MSA, Chambre d'Agriculture de région,...) a mis en ligne sur son site internet les informations relatives au plan de soutien.

En conclusion,

Les dispositifs mis en place par le Gouvernement ont bien été mis en œuvre dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, une première tranche de paiement de plus de 160 000 euros a été débloquée en urgence, grâce au travail de la cellule d'urgence. Néanmoins, nous n'en sommes encore qu'au début du traitement de la crise, les dossiers sont encore à attendre pour le dispositif fiscal, pour le dispositif social et pour le fonds d'allègement des charges au fur et à mesure des feux verts lancés. En effet, cette crise concerne près de 2 500 exploitations d'élevage dans le Nord-Pas-de-Calais, qui sont en situation difficile et potentiellement éligibles au bénéfice du plan de soutien à l'élevage, si l'on se base notamment sur le prix du lait actuel.

La profession agricole a longuement souligné que cette crise a pour origine les décisions politiques ayant conduit à la fermeture du marché russe à nos produits agricoles et agro-alimentaires. Le secteur porcin, déjà touché, s'est enfoncé plus avant, et le secteur laitier est impacté en sus par la contraction du marché chinois et surtout par la fin des quotas laitiers, anticipés chez nos principaux concurrents au plan communautaire et mondial par une production accrue en vue de se positionner en tête sur les principaux marchés à l'export.

Elle a aussi particulièrement insisté sur le fait que la richesse agricole de la région réside aussi dans la « polyculture polyélevage » qui apporte résilience et cohérence environnementale. Un emploi agricole, et surtout dans le secteur de l'élevage, génère de 1 à 6 (porcins) emplois indirects.

A ce titre, la profession a exprimé la nécessité de redonner de la compétitivité à l'élevage français et à son industrie, cela passerait selon eux par une remise en question des dernières mises aux normes annoncées en raison de l'état économique actuel du secteur, par une homogénéisation du coût du travail en Europe, ou à défaut un allègement des charges sociales pour ce secteur économique (le CICE, très employé, n'a que peu d'impact sur des TPE), par une comparaison des dispositifs de soutien entre pays voisins (paiement direct de crise à la vache dans certains pays), et par un moindre blocage réglementaire ou sociétal (exemple des porcheries qui n'arrivent plus à sortir du sol...). Un véritable plan de relance pour la compétitivité est nécessaire, de l'amont à l'aval, et le plan de modernisation régional pourrait être encore optimisé. C'est à ce prix que l'avenir de l'élevage français perdurera, et que des jeunes s'installeront dans ces filières délaissées ces derniers temps.

La prochaine réunion de la cellule interdépartementale d'urgence est fixée au 8 septembre 2015 à 14h30 à la DDTM du Nord à Lille.

A Arras, le 25 août 2015,

Le Secrétaire général de la Préfecture du Pas-de-Calais,

Marc DEL GRANDE

ANNEXE : LISTE DE PRESENCE

Liste de présence pré-réunion 8h-9h30
fournisseurs d'aliments NPDC : 15 personnes

Nom- prénom	Structure
ABDELGHANI Ahmed	DDTM du Nord
BRESSON Sylvain	DDTM du Nord
DESBUQUOIS Luc	UNEAL
DEWAS Matthieu	DDTM du Pas-de-Calais
GILLET Thierry	DURANEL
GUÉRAND Mathilde	DDTM du Pas-de-Calais
HELLEBOID Didier	Chambre d'Agriculture NPdC
HENNEBERT Francis	La Flandre
HUET Pierrick	DDTM du Nord
LECLERCQ Benoît	NOVIAL
LOBBEDEZ Jérôme	Coopérative agricole de Saint-Hilaire-lez-Cambrai
MAURY Olivier	DRAAF NPdC
RIQUIER Fabrice	CAR NPDC
ROSELEUR Stéphane	Coopérative de céréales et d'approvisionnement
SAINT POL Philippe	SABÉ

Liste de présence cellule d'urgence plénière 10h-12h30 : 47 personnes

Nom- prénom	Structure
ABDELGHANI Ahmed	DDTM du Nord
BARSACQ Gilles	Préfecture du Nord
BAUDRY Jean-Philippe	DRFIP
BLONDEL Frédéric	ADPL 62
BOUILLOT Alain	MSA NPDC
BRESSON Sylvain	DDTM du Nord
BRODEL Michel	MSA Nord Pas de Calais
BUISSART Stéphanie	AFA
CAPRON Régis	ADPL 62
CLÉMENT Patricia	Conseil régional NPDC
CUVILLIER Clément	Jeunes Agriculteurs NPdC
DANTIN Bruno	DRFIP
DEBAISIEUX Paul	FDSEA du Nord
DEBUIRE Florence	MSA NPDC
DEFFRENNE Denis	Coordination Rurale du Nord
DEKEISTER Marie-Pierre	Banque Publique d'Investissement
DELEFORTRIE Christine	CAR / Section Laitière
DEL GRANDE	Préfecture 62
DEREGNAUCOURT Arnaud	Coordination rurale 62
DESBUQUOIS Luc	CAR
DEWAS Matthieu	DDTM du Pas-de-Calais
DUCROCQ Nathalie	ARCADE
DUMOUTIER Pascal	FDSEA 62
FAGOO Olivier	FDSEA du Nord / Section Porcine
FELIOT Joëlle	DDPP du Nord
FERTON Gabriel	Crédit Mutuel
GRAVE Laurent	DRFIP
GUÉRAND Mathilde	DDTM du Pas-de-Calais
GUIGNETTE Stéphanie	MSA Nord Pas de Calais
GUILBERT Philippe	Crédit mutuel Nord Europe
HANNEBIQUE Pierre	FDSEA du Pas de Calais
HELLEBOID Didier	Chambre d'Agriculture NPdC
HOCHEDÉ Christophe	FDSEA 62 section bovine
HUET Pierrick	DDTM du Nord
LAUDE Octave	DDFIP 62
LEBEL Antoine	DRAAF NPDC
LEJOSNE Sébastien	Crédit Agricole
LEMOINE Mathieu	Banque de France
LENICE Lysiane	MSA NPDC
LEROUX Christophe	MSA 59/62
LEVECQUE Patrick	CER France NPDC
MAURY Olivier	DRAAF NPdC
RENAULT Nathalie	Banque de France
RIQUIER Fabrice	CAR NPDC
PASTEZEUR Jacques	DDPP 62
SCHMITT Raphaële	DDTM 62
VERHAEGHE Laurent	FDSEA du Nord